



ELU.E.S DE PROMOTION ESF



LEURS RÔLES

Représentent et défendent les droits pour l'ensemble des étudiant.e.s de la promotion



**Les élections ont lieu dans un délai maximum de 60 jours après la rentrée.
Chaque promotion doit élire deux représentant.e.s de promotion titulaires et deux suppléant.e.s.**

Faire le lien entre les étudiant.e.s et la direction et/ou l'équipe pédagogique ainsi qu'entre les différentes promotions et filières. Ils permettent de centraliser les demandes de la promotion puis de transmettre fidèlement les retours de ces demandes.

Accompagner les étudiant.e.s lors d'un entretien ou d'une convocation avec la/le directeur/trice et lors de leur passage en section disciplinaire.

Siéger dans les différents organes décisionnaires de l'école des sages-femmes :

CONSEIL TECHNIQUE

L'instance compétente pour les orientations générales de l'école.



On y vote le budget de l'école, la cartographie des stages, le règlement intérieur, le projet pédagogique, ...

Le conseil technique joue également un rôle au niveau pédagogique en rendant des décisions sur les situations individuelles (demande de redoublement formulée par

les étudiant.e.s, demande d'aménagement d'études, demande d'une période de césure,...).

AUTRE REPRÉSENTATION

Représentation des étudiant.e.s en CA et conseil pédagogique de la faculté de médecine et aux conseils centraux de l'Université.



SECTION DISCIPLINAIRE

Rend des décisions sur les situations individuelles : demande de redoublement, d'aménagement d'études, d'interruption de formation...



RÉUNION DE CONCERTATION

Lors de cette réunion un avis est émis sur les sujets de la vie étudiante, tels que l'utilisation des locaux, du matériel, les projets extra-scolaires.... C'est l'occasion de faire remonter toutes les demandes et questionnements des étudiant.e.s pour trouver une solution avec l'ensemble des membres de la section (enquête bien-être réalisée sur l'école en 2019/2020).